

[Accueil](#) > [Appels à projet](#) > [Résidences de création](#) > Résidence Ackerman + Fontevraud

# RÉSIDENCE ACKERMAN + FONTEVRAUD

**A**ckerman et Fontevraud ont décidé d'unir leur savoir-faire et ressources afin de créer une résidence d'artiste et de faire naître un projet artistique dans un lieu hors norme et atypique.

## ACKERMAN & FONTEVRAUD

En s'associant à **Fontevraud**, la **Maison Ackerman** s'appuie sur un savoir-faire reconnu pour favoriser la création contemporaine.

L'histoire qui unit Fontevraud aux arts plastiques dure depuis une trentaine d'années. En 1984 l'**Abbaye de Fontevraud** accueillait les premiers ateliers internationaux du Fonds Régional d'Art Contemporain des Pays de la Loire, première initiative de ce genre sur le territoire national.

De jeunes artistes devenus célèbres aujourd'hui vont œuvrer à Fontevraud : **Jean Michel Alberola, Ange Leccia, Richard Baquié, Philippe Cognée, Daniel Tremblay** ou encore **Georges Rousse**... Ils ont tour à tour investi, questionné, imaginé ses espaces. Ils ont révélé au public les faces cachées de ce monument exceptionnel classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les commandes à artistes de ces dernières années ont permis à des milliers de visiteurs



## L'ART DES BULLES

### ENTRE HISTOIRE ET CRÉATION

C'est en 1811 que s'installe à Saumur un certain Jean-Baptiste Ackerman. Il y débute l'expérimentation de la méthode champenoise. Il obtient en 1838 une Première Médaille d'Or à l'Exposition Universelle d'Angers pour son millésime de « vin à mousse ». C'est en 1840 qu'il achète des caves troglodytes à St Hilaire-Saint Florent, berceau de l'actuelle Maison ACKERMAN. Dix ans plus tard, il dépose au Tribunal de Commerce de nombreuses marques et crée la Cuvée Royal, déclinée en Dry ou en Brut – le Royal assurera la renommée mondiale de la Maison ACKERMAN.

Pendant 40 ans il fut le seul à réaliser le fameux vin connu aujourd'hui dans le monde entier. Cuvées de grande typicité, finesse des bulles, prestige d'une grande marque qui a su en deux siècles d'histoire séduire le monde.

Fortement enracinés dans leur vignoble et riches de leur culture de vignerons, ces acteurs viticoles ligériens majeurs donnent à la Maison Ackerman les moyens d'une stratégie de grandes marques. Stratégie fondée sur la qualité, l'authenticité et l'innovation.

Respectueuse de la tradition, mais aussi résolument tournée vers l'avenir, l'entreprise exploite des centres de vinification, un chai d'embouteillage et d'élevage remarquablement modernes certifiés BRC-IFS.

La maison Ackerman maîtrise ainsi l'ensemble de la filière du vin, de la culture de la vigne, l'élevage et la commercialisation et s'impose comme le spécialiste des Fines Bulles et la référence des Vins du Val de Loire. Elle se construit de génération en génération dans le respect des hommes et des terroirs, grâce à une relation de confiance et de service.

Il provient d'une des plus belles régions du monde  
Il maîtrise à la perfection l'art de cultiver, d'assembler et d'élever  
L'art de composer à l'infini avec les arômes, les notes, les nuances,  
les sensations et les émotions  
Tout ça pour accomplir sa mission : apporter du plaisir,  
le plus grand des plaisirs

### **Ce vin aime les rencontres**

Lorsque la modernité bouscule les traditions pour ouvrir  
de nouvelles voies  
Lorsque la beauté de la Nature rencontre la subtilité de la Culture  
Il n'est pas né dans les Pays de Loire pour rien...

### **Ce vin fait disparaître les frontières et les étiquettes**

Comme la Loire sait jouer de ses couleurs pour créer une palette magnifique, tout en  
nuances  
Il rend les gens curieux de leurs différences  
Il leur fait aimer le goût des autres  
Ce vin sait suspendre le temps,  
Comme le fleuve royal qui s'écoule paisiblement, infiniment  
Il prend son temps et il nous donne envie de prendre le notre  
Comme s'il nous transportait dans sa bulle

### **Ce vin, c'est un état d'esprit**

Quand les grandes célébrations prennent des airs  
de retrouvailles entre copains  
Quand les guinguettes de bord de Loire prennent des allures de cours royales  
Quand la simplicité devient reine d'élégance  
Quand le royal devient casual, et le casual devient royal

### **Non, ce vin n'est pas un champagne**

C'est celui de Jean-Baptiste et Louis Ferdinand ACKERMAN  
Une ode à l'Art de vivre ligérien  
Une bulle royale qui se partage depuis 1811

## **LES LAURÉATS**

"Les Astres de la nuit que j'aperçois à mon réveil surplombent-ils seulement mon visage" par François Réau – 2023

"Émotions Enfouies" par A.I.L.O – 2022

"Flux des âmes" par Makiko Furuichi – 2021

La suite des œuvres par Giovanni Rabano – 2018

“Fragment d’un Paysage Mythologique” par Bertrand Gadenne – 2017

“Monument Synthétique” par Vincent Mauger – 2016

“Fleuve Céleste” par Julien Salaud – 2015

## UN JURY MULTIDISCIPLINAIRE POUR UNE VISION PARTAGÉE

La **Résidence Ackerman + Fontevraud** a choisi de constituer un jury de professionnels selon deux critères majeurs :

La reconnaissance dans le milieu artistique

La connaissance et les affinités avec le projet, les valeurs et les enjeux de la Résidence : travail sur un lieu atypique, découverte de jeunes artistes et ouverture aux nouvelles pratiques artistiques.

Elle a ainsi fait appel à deux professionnels qui apportent une sensibilité propre à leur spécialité : coordination d’expositions, scénographie et critique.

### LE JURY :

Fanny Robin (Directrice artistique de la fondation Bulukian)

Frédéric Legros (Directeur du Palais Idéal du facteur cheval)

Marie-Pierre Bathany (Directrice du fond Édouard leclerc)

Bertrand Godot (Directeur de la programmation art contemporain au Carré, Scène nationale et Centre d’art contemporain)

Emmanuel Morin (Directeur artistique de l’Abbaye royale de Fontevraud)



## LE PRINCIPE DE LA RÉSIDENCE

### Le lieu de création – cahier des charges

L'œuvre créée aura pour écrin le parc de la Maison Ackerman. Le choix de travailler avec des designers est au cœur de cette 10e édition : un dispositif de l'ordre de l'installation expérimentale est attendu pour l'occasion.

Accolée au coteau, face à l'immense bâtisse 19e, l'installation devra être activable pour l'équipe du cellier et le public lors d'événements programmés par la Maison Ackerman dans le cadre de sa saison estivale.

Revisiter le kiosque à musique, pour accueillir des concerts et imaginer un espace de partage, pour déguster et partager collectivement un moment festif sera le cœur de la proposition. Une rencontre avec les équipes exploitantes pour appréhender au mieux les contraintes d'exploitation sera prévue pour les 3 candidats retenus en shortlist lors du premier tour.

L'installation ainsi créée sera éphémère. Conçu comme tel, le dispositif n'a pas de caractère pérenne. Son exposition est programmée sur une durée de cinq saisons.

Des conditions techniques spécifiques sont à prendre en compte pour la mise en œuvre du projet. Conçu pour l'extérieur, les candidats devront nourrir leur projet de propositions répondant à des contraintes techniques d'étanchéité à l'eau si dispositif électrique et de résistance des matériaux aux aléas climatiques.

## UN ESPACE DE CRÉATION

### Les lieux de la résidence

La maison Ackerman met à disposition un atelier sur site (Saint Hilaire Saint Florent), un espace de convivialité.

C'est à L'Abbaye de Fontevraud (17 km de Saumur) que l'artiste sera logé. L'ancien palais abbatial, logis du XVIIIe siècle dans la cour d'honneur, récemment aménagé, offre aux artistes un espace et un lieu de vie idéal pour une résidence, chambres individuelles, séjour, cuisine commune et espace de détente, jardin. Un atelier/espace de création de 200 m<sup>2</sup> dans une des ailes du Quartier Saint Benoit

## LE TEMPS DE LA CRÉATION

Date limite de candidature : **mercredi 1er novembre 2023 à 23h59**

1<sup>ère</sup> commission : **7 novembre 2023**

Période d'accueil des 3 artistes sélectionnés pour le 1<sup>er</sup> tour : **du 13 au 23 novembre 2023**

Rendu des dossiers : **jeudi 7 décembre 2023**

2<sup>ème</sup> commission et annonce du résultat : **semaine 50**

Résidence de création : **à partir de janvier 2024**

Inauguration : **mi-avril 2024**

## LA CANDIDATURE

### Le dossier

Pour candidater, l'artiste doit produire un dossier qui permettra aux membres de la commission de se rendre compte de la capacité de l'artiste à entreprendre un projet plastique s'inscrivant dans le cahier des charges exposé. La forme demandée est la suivante :

- En première page, prénom et nom,
- Un Curriculum Vitae avec l'ensemble des coordonnées du candidat,
- Une lettre de motivation pour la résidence,
- Une note de présentation de sa démarche artistique,
- Un minimum de 10 reproductions d'œuvres récentes avec leurs légendes,
- Les adresses web (liens actifs) où des documents multimédias (vidéos, documents audios...) peuvent être vus, s'ils sont nécessaires à la présentation de votre pratique artistique.

Pour la première partie du processus de sélection, il n'est pas demandé de fournir une note d'intention. Seuls les candidats retenus après la commission de novembre devront développer un projet construit après avoir été invités à visiter les lieux et rencontrer les équipes.

Les artistes reçus en shortlist mais non sélectionnés à la fin du processus seront rémunérés à hauteur de 500 € pour la production du dossier d'intention.

[BILLETTERIE](#) [FR](#) 

- Le dossier sera sous format PDF, format paysage et ne doit pas dépasser 20 pages ni 4 Mo.
- L'ensemble du dossier de candidature doit être regroupé en 1 seul et unique document pdf de plusieurs pages.

**LES DOSSIERS NE RESPECTANT PAS CES CONSIGNES NE SERONT PAS EXAMINES.**



+



## INFORMATIONS PRATIQUES



[Newsletter](#) [Contact](#) [Presse](#) [Recrutement](#) [Mentions légales](#) [Plan du site](#) [Accessibilité numérique](#)